



MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE

RAPPORT D'ORIENTATION 2026-2027

Assemblée Générale du 15 VI 2026

Le Rapport d'Orientation permet de faire le point sur l'orientation générale de l'association pour la prochaine année. Dans toute orientation, il y a une part de continuité et une part de développement : ce sera donc le plan de ce rapport.

1) LA CONTINUITÉ

La MEP doit garder le cap sur son actuelle orientation qui est inspirée du Rapport sur l'Europe des citoyens adopté par le Conseil européen en 1985. On peut résumer ainsi l'essentiel de ses recommandations : « descendre » ? l'Europe au niveau des citoyens pour les intéresser à l'Europe.

À la MEP, nous interprétons ainsi cette recommandation : organiser des manifestations publiques qui donnent aux participants une expérience européenne directe et personnelle. Notre expérience collective indique que cela peut se décliner sur différents types de manifestations : soirée festive européenne, connaissance des pays européens, démocratie participative européenne, coopération avec les Présidences tournantes européennes, débats européens, manifestations sur l'espace public, activités scolaires.

Nous avons acquis une certaine expérience dans ce domaine avec un savoir-faire original : il faut continuer dans cette voie tout en l'actualisant.

A) NOS FONDAMENTAUX

La Maison de l'Europe de Provence a été créée en 1999. Son activité depuis 27 ans lui a progressivement permis d'élaborer des types nouveaux d'activités pour mieux articuler le principe de l'Europe des Citoyens avec la population. Trois grandes tendances se sont ainsi dégagées :

- **2 GRANDES MANIFESTATIONS SUR L'ESPACE PUBLIC** : la **Fête de l'Europe** (9 mai) qui est la fête de l'Union européenne (27 Etats) et la **Journée Européenne des Langues** (26 septembre) qui est une journée officielle du Conseil de l'Europe (46 Etats). Ces deux manifestations mettent en scène la réalité européenne dans sa pluralité. Elles reposent sur 2 grands principes :
 - être au contact du grand public en se situant sur les principaux axes de circulation lui pour donner une expérience directe et personnelle de l'Europe
 - mettre en valeur les associations binationales qui représentent les pays européens et les associations européennes (européistes) qui représentent l'idée européenne.

Ces deux manifestations permettent d'occuper l'espace public pour promouvoir l'idée européenne. On pourrait peut-être alterner la Journée Européenne des Langues avec la **Semaine Européenne de la Démocratie Locale** qui est aussi une initiative du Conseil de l'Europe.

- **UN DEBUT DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EUROPEENNE**

Recevoir les diplomates des pays qui président l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe, cela permet de discuter avec les représentants de ceux qui décident en Europe, c'est-à-dire les Etats qui sont les vrais décideurs dans le système actuel. Cela fait mieux comprendre les mécanismes de décision et entendre des points de vue autres que celui de la France pour atteindre une certaine conscience



Assemblée générale du 15 VI 2026

européenne. Enfin, en invitant des diplomates européens, nous servons l'attractivité du territoire aixois et cela devrait permettre un partenariat supplémentaire avec la Ville d'Aix qui pourrait, à cette occasion, organiser des rencontres avec les milieux économiques et culturels afin d'envisager des partenariats.

C'est le même principe en invitant des députés européens ou des experts de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe pour comprendre comment et pourquoi les projets européens sont proposés.

A ces types d'activité peuvent s'ajouter des « **soirées culturelles des pays présidents** » qui facilitent une meilleure connaissance des pays européens et entre citoyens européens. La soirée culturelle de la Présidence chypriote (ce 28 mai) en est un exemple réussi.

• **LES SOIREEES FESTIVES EUROPEENNES**

Ces soirées comprennent 3 éléments : débat avec une personnalité (un consul, par exemple), une partie culturelle (chant, danse, musique, etc.) et une conclusion conviviale (un buffet typique ou un apéritif selon nos moyens). Elles sont idéales pour présenter un pays européen en y faisant participer les associations binationales correspondantes. Il y a dans ces associations des ressortissants de leurs pays, ce qui donne une véritable ambiance européenne et permet à chacun des contacts fructueux. Nos Vœux européens de fin janvier participent à cette catégorie en sortant des cadres nationaux.

B) LE PRINCIPE : PARTENARIATS MUTUELS

C'est l'idée que l'on ne peut pas faire l'Europe tout seul : la construction européenne repose sur les principes du partenariat entre États et de même avec les associations avec lesquelles nous pouvons avoir des projets, car le partenariat va institutionnaliser la coopération. Il montre que nous ne sommes pas isolés et renforce notre action à travers l'accès au public et au réseau de nos partenaires. Cela concerne essentiellement les associations européennes, binationales et locales, mais cela peut s'appliquer aussi à des institutions si elles souhaitent coopérer avec nous. La priorité devra être rapidement donnée aux associations et institutions dont nous sommes déjà partenaires de fait.

Relations avec les associations binationales et de jumelage

Les associations binationales et de jumelage jouent un rôle essentiel dans le développement de la citoyenneté européenne en permettant des rencontres citoyennes interpays. Elles sont le moyen le plus direct de donner accès à la pluralité européenne, qui est essentiellement une réalité de pluralité : 27 pays dans l'Union européenne.

Le principe de l'adhésion « croisée » instaurée en 2025-2026 a vocation à se pérenniser pour faciliter la visibilité de chaque association et favoriser les projets communs.

Organisation interne : CA élargi et implication des administrateurs

La mise en place de Conseils d'Administration élargis toutes les six semaines, expérimentée en 2025-2026, va être reconduite en 2026-2027 : cette formule s'est révélée efficace pour impliquer davantage les administrateurs et les associations partenaires dans la vie de l'association et dans la préparation des décisions.

L'exercice 2026-2027 sera également l'occasion de progresser sur deux axes complémentaires qui conditionnent la capacité de l'association à se développer durablement :

Un appel aux volontaires sera organisé afin d'identifier celles et ceux qui souhaitent s'investir dans le pilotage ou la co-organisation d'actions spécifiques. La vitalité de l'association repose sur cette capacité à mobiliser et à responsabiliser ses membres au-delà des membres du conseil d'administration et du Bureau.

Organisation des événements : anticiper et mieux répartir

L'organisation des grandes manifestations annuelles inter associatifs sous la coordination de la MEP — Fête de l'Europe, Journée Européenne des Langues et autres temps forts gagnera en qualité en étant anticipée très en amont et simultanément à travers la désignation d'un responsable pour chaque événement. Cette approche sera systématisée en 2026-2027.

Assemblée générale du 15 VI 2026

La gestion des stagiaires devra être mieux structurée : le stage se déroulera en trois activités principales pour tous les stagiaires, les modules de formation à l'Europe des citoyens, les manifestations du mois de l'Europe où la MEP est engagée et une activité pratique d'engagement européen. Pour la troisième activité, chaque stagiaire choisira parmi les activités proposées (Expérience locale de citoyenneté active, Erasmus, concours européen des collèges, Communication, ...). L'objet du stage et les attendus de chaque mission devront être clairement définis en amont afin de mieux répartir le temps des stagiaires entre les priorités de l'association.

C) COMMUNICATION

En 2026-2027, nous allons continuer à développer et professionnaliser notre communication, dans la continuité des progrès accomplis en 2026 sur la communication écrite ; la refonte du site web, la newsletter et les réseaux sociaux et la communication visuelle ; le déploiement de bannières et de kakémonos lors des manifestations. Cette visibilité accrue, qui commence à produire ses effets doit être consolidée.

L'objectif pour l'exercice à venir est de pérenniser les outils en place et, si possible, de rétablir une newsletter régulière à destination de nos adhérents et partenaires. Le pilotage de cette communication, en lien étroit avec le Bureau, reste un enjeu stratégique pour l'association à l'heure où la visibilité numérique est devenue incontournable. En fonction des subventions reçus et du budget disponible, il est envisagé de recruter un ou un stagiaire sur une période de 9 mois pour assurer entre autres tâches le suivi de la communication et la préparation de la newsletter. Cette nouvelle édition pourrait reprendre l'almanach européen et une veille de l'actualité de l'Europe dans la presse européenne.

2) LE DÉVELOPPEMENT

Ce volet concerne les domaines dans lesquels l'association souhaite étendre son action ou lancer de nouvelles initiatives en 2026-2027. Il se décline en cinq axes.

A) RAYONNEMENT TERRITORIAL

Étendre la présence de la MEP sur l'ensemble du territoire départemental et régional.

La MEP n'est pas une association exclusivement aixoise et elle souhaite diversifier la localisation de ses actions pour incarner de façon crédible l'idée européenne à l'échelle du territoire. Plusieurs actions concrètes sont envisagées pour l'exercice 2026-2027 :

- Développer l'axe Aix–Marseille et renforcer les liens avec les institutions tel que le Comité Européen de Marseille et les associations européennes de Marseille au travers du fichier de l'association de la Vie Associative de Marseille.
- Organiser un ou deux Conseils d'Administration à Marseille, à la Maison des associations.
- Identifier les communes du département des Bouches-du-Rhône membres de la Fédération des jumelages et les associer à certaines de nos actions via leurs élus et leurs associations, et développer un réseau de correspondant local de la MEP.
- Assurer une veille active sur les actions européennes programmées à Marseille : s'informer, participer et contribuer à leur promotion.
- A ce titre, la MEP et l'AJRI souhaitent renforcer leur collaboration dans le cadre des événements des jumelages avec la ville d'Aix en Provence (Bath, Coimbra, Tübingen, Grenade, Pérouse et Pécs). La MEP souhaite aussi participer à des manifestations organisées par la FDVJ/13, comme la Journée Européenne et Internationale des jumelages à Arles le 27 juin 2026 et la journée internationale pour « l'élimination des violences faites aux femmes » organisée le 25 novembre 2026 par la Maison Départementale pour les droits de la femme à Marseille.

B) ÉDUCATION ET JEUNESSE

Renforcer la présence de la MEP auprès des établissements scolaires et développer les partenariats pédagogiques.

L'éducation à la citoyenneté européenne reste au cœur de notre mission. Plusieurs pistes sont à développer en 2026-2027 :

- Développer les animations sur l'Europe dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, et rechercher un référent de projet dédié à cette mission.
- Mettre en place des relations durables avec les lycées du département : journées portes ouvertes, conférences, projets concrets en partenariat, coanimation des Erasmus Days
- Combiner les initiatives lycées (stands, portes ouvertes à l'Europe) avec les dispositifs Erasmus+ tels que DiscoverEU et autres opportunités du programme.
- Faire participer le Conseil Municipal et le Conseil Départemental des Jeunes aux manifestations de la MEP.

Le Concours des Collèges

Le Concours européen des collèges demeure une action appréciée des élèves et des enseignants : c'est un format pédagogique qui fonctionne et qui mérite d'être pérennisé. Cependant, après 20 ans d'existence, Le concept nécessite d'être réactualisé, et ce constat doit nous conduire à relancer la dynamique de façon plus structurée.

La condition première du succès est de travailler très en amont sur le réseau d'établissements : les contacts avec les chefs d'établissements et les enseignants doivent être initiés dès le début de l'année scolaire, bien avant l'ouverture officielle du concours. Ceci suppose une organisation interne de l'équipe et des répartitions de responsabilité repensées. C'est à ces conditions que le concours pourra toucher davantage d'établissements et, à terme, être étendu aux lycées.

C) CONFÉRENCES ET VIE INTELLECTUELLE

S'orienter davantage vers le monde du travail, de l'économie, des sciences et de l'écologie, en lien avec l'actualité européenne.

Les conférences thématiques constituent un vecteur de visibilité et d'attractivité pour l'association. Plusieurs orientations sont retenues pour 2026-2027 :

- Organiser deux à trois conférences thématiques « Europe et économie »
- Organiser deux à trois conférences en lien avec les Présidences tournantes européennes (tous les six mois), ce qui permet d'associer des représentants consulaires et des personnalités officielles.
- Organiser des animations ou des conférences sur la Citoyenneté Européenne adaptées aux différents niveaux scolaires

Articuler ces conférences avec d'autres actions de l'association et envisager des partenariats, notamment avec des associations (expertes ou compétentes) pour des conférences orientées sur les questions européennes telle que « l'évolution urbaine ou la protection de l'environnement ..).

Développer les synergies avec les autres associations : ne pas laisser les actions se développer en parallèle, mais favoriser la cohérence d'ensemble et les co-productions.

D) ERASMUS+

Les actions lancées en 2025-2026 vont s'amplifier et s'élargir à de nouveaux publics et de nouveaux partenaires.

Assemblée générale du 15 VI 2026

Le programme Erasmus+ est devenu un axe structurant de notre développement. En 2025-2026, les premières actions ont permis de nouer des partenariats significatifs avec des établissements médico-sociaux et des associations accompagnant des publics fragiles. Cette dynamique va s'amplifier en 2026-2027 :

- Plusieurs nouveaux contacts ont été pris pour poursuivre l'engagement auprès des établissements médico-sociaux, notamment le centre-ressource qui soutient les malades du cancer et leurs familles, et l'association de la « Bourguette » domiciliée à La Bastidonne. Ces contacts visent également à élargir le profil des bénéficiaires des projets Erasmus+.
- Un contact a été établi avec l'ADEPAPE 13, association qui accompagne les jeunes sortants de la Protection de l'Enfance : ce partenariat potentiel permettrait d'ouvrir le programme à des publics jusqu'ici peu représentés dans nos actions.
- Un projet d'accréditation Erasmus+, qui pourrait associer l'association « les Parons » Umame et la « Bourguette », est à l'étude. Cette accréditation renforcerait la capacité de l'association à porter des projets de plus grande envergure.
- Pour les Erasmus Days du 12 au 19 octobre 2026, des actions pourraient mobiliser les lycées locaux engagés dans le programme Erasmus+. Une concertation est en cours pour impliquer ces établissements de façon cohérente dans plusieurs actions. En particulier, une action sur le thème de la protection de l'environnement pourrait être organisée au château de la Saurine, avec le concours de l'association Arc fleuve vivant.

E) RESSOURCES ET FINANCEMENT

Consolider les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Par son statut, la MEP a une mission à remplir et elle sollicite pour cela des fonds publics. Il est donc nécessaire, pour chaque action subventionnée, de définir les publics bénéficiaires, les objectifs visés, les moyens mis en œuvre, les méthodes et les critères d'évaluation qui seront retenus pour rendre compte de résultats ; elles doivent ainsi s'adapter à ce niveau légitime d'exigence.

La bonne utilisation de ces fonds publics, garantis par la qualité de leurs actions, sécurise leur pérennité.

En 2026, pour faire face aux engagements croissants, la MEP souhaite recruter un ou une stagiaire pour supporter ses actions dans le cadre d'Erasmus, du concours des collèges, pour l'organisation de conférences et pour la communication de l'association. La MEP a aussi fait une demande d'habilitation pour recevoir un ou une volontaire du Service Civique avec comme mission de Promouvoir l'Europe et sensibiliser à la citoyenneté européenne sur le territoire Provençal. L'agrément pour une durée de 3 ans a été reçu le 3 juin 2026.

C'est dans ce cadre que la MEP doit : »

- Se rapprocher du Conseil Départemental, de la Ville de Marseille et du Conseil Régional pour soutenir le développement de nos actions éducatives.
- De continuer la recherche active de subventions publiques et privées

En conclusion, il reste à aborder un aspect qui est également essentiel. Ce programme a besoin d'être porté par une équipe dynamique et cohérente où chacune et chacun a un rôle à jouer. La force de la MEP, c'est la diversité et la complémentarité de ses membres : ce rapport d'orientation n'a de sens que s'il est porté par l'ensemble du Conseil d'Administration, les membres de l'association et des associations partenaires. C'est à cette condition qu'il pourra se traduire en actions concrètes, visibles et durables pour la citoyenneté européenne en Provence.